



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'Actualité de l'État
dans les Alpes-Maritimes



L'ACCUEIL EN PRÉFECTURE DES DÉPLACÉS UKRAINIENS : UN DISPOSITIF INÉDIT EN MODE GESTION DE CRISE



Le 4 mars dernier, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'activer pour la première fois le statut de protection temporaire, intermédiaire entre un droit au séjour classique et le droit d'asile. Le soir-même, la direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations (DRIM) s'est mobilisée pour répondre au défi d'un accueil de masse et anticiper au mieux la réponse de l'État.

Dès le mardi 8 mars, le préfet a décidé de la mise en place d'un « guichet unique Ukraine » (GUK) au sein de la DRIM - première préfecture à l'installer - qui n'aura de cesse d'évoluer pour être aujourd'hui totalement intégré dans l'activité et la vie de la direction.



Organisée en mode gestion de crise pendant deux mois, la DRIM a dû relever de nombreux défis mais rien n'aurait été possible sans le renfort déterminant de l'ensemble des autres services de l'État. Jusqu'à 30 collègues volontaires ont pu être mobilisés certains jours en plus des fonctionnaires de tous les bureaux de la DRIM. Des renforts venus de toutes les directions de la préfecture, de la DDTM, de la DDPP, de la DDETS, les déléguées du préfet et même des retraités de la préfecture. Le Premier ministre, Jean Castex, qui a visité chaque point d'accueil du dispositif le 24 mars 2022 a souligné l'engagement de l'ensemble des services de l'État et le caractère unique du dispositif maralpin.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Actualité de l'État dans les Alpes-Maritimes



Grâce à cette mobilisation d'ampleur, la DRIM a pu accueillir jusqu'à 700 ressortissants ukrainiens et jusqu'à 1 500 usagers dans une seule journée. Depuis fin avril, le dispositif s'est stabilisé avec un accueil quotidien de 20 à 70 ressortissants ukrainiens.

Le préfet a fixé aux équipes 3 objectifs principaux :

- d'abord ouvrir le plus rapidement possible ce nouveau droit au séjour temporaire. Le dispositif s'est progressivement amélioré en ouvrant six jours sur sept, parfois très tôt le matin, et en organisant un cheminement spécifique des usagers jusqu'aux guichets avec l'aide du Conseil départemental, de l'ARS et de la protection civile notamment,



- ensuite, développer une coordination efficace entre tous les différents acteurs : avec l'office français de l'immigration et de l'intégration et la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sur le volet logement et financier ; avec la caisse primaire d'assurance maladie, présente sur place à la DRIM sur le volet protection sociale ; avec les forces de sécurité intérieure sur le volet ordre public et sur les conseils précieux de l'office français de protection des réfugiés et des apatrides, en tant qu'expert de la situation géo-politique de l'Ukraine. Enfin, le référent fraude de la préfecture a été chargé d'élaborer un plan d'action pour identifier rapidement tous les usagers qui n'ont pas vocation à disposer de ces droits au séjour temporaire et de les éloigner du territoire français,

- enfin, ne pas dégrader l'accueil des autres usagers et ne pas créer de tension entre eux.

Aujourd'hui, s'organise pour la DRIM le renouvellement des 8 000 autorisations provisoires de séjour déjà délivrées, valables six mois seulement. Cette campagne de renouvellement, préparée déjà depuis plusieurs semaines, est un nouveau défi au cœur de l'été !